

Développement Professionnel Continu



Le DPC :

- **Une obligation pour les professionnels de santé**
- Un dispositif de formation réglementé
- Une démarche active tout au long de l'exercice professionnel
- pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Chaque pharmacien inscrit à l'Ordre doit :



- Soit se conformer au parcours de DPC défini par son CNP
 - [Parcours DPC du CNP Pharmacie](#)
 - [Parcours DPC du CNP Biologie Médicale](#)
- Soit justifier de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions de formation, d'évaluation et d'amélioration des pratiques et de gestion des risques. Cette démarche doit comporter au moins deux de ces trois types d'actions, dont au moins une action s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la période triennale concernée.

A noter : l'ANDPC met à disposition un [catalogue](#) de formations DPC validantes.

1

Créer son compte ANDPC « MonDPC »



- Se rendre sur le site de l'ANDPC, [rubrique dédiée aux professionnels de santé](#)

Créer « Mon compte »

The screenshot shows the ANDPC website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes de DPC', and 'Instances'. Below this, there is a secondary navigation bar with a 'Mon compte' button circled in red. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé'. Below this, there is a section titled '#ACTU' with news about 'Mon DPC' and a video player showing a person at a computer with the text 'de retrouver ou déclarer toutes les actions de DPC suivies'. At the bottom, there is a section titled '#INFOS PRATIQUES' with contact information for creating an account.

Mon compte « MonDPC » permet de :

- Conserver les éléments attestant de l'engagement dans une démarche DPC
- Rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (Ordre)

En cas de difficulté, contactez l'ANDPC :

par mail : infodpc@agencedpc.fr

Formulaire de contact :

<https://www.agencedpc.fr/contact>



2

Compléter ses actions dans le compte « MonDPC »



Chaque pharmacien est invité à enregistrer ses actions [sur son compte MonDPC](#), à partir [du site de l'ANDPC](#)

Sur [agencedpc.fr](#), se connecter via le bouton orange ou créer votre compte en remplissant les informations demandées

- Aller sur “professionnels de santé” et opter pour accéder à votre compte et à mon mondpc > document de traçabilité
- Puis cliquer sur “votre compte” ou le créer

Puis ajouter manuellement vos actions de DPC réalisées

- Cliquer sur l'onglet "Document De Traçabilité" puis "Mes actions de DPC et autres activités"
- Cliquer sur l'onglet "Ajouter"
- Il est possible d'utiliser la rubrique "Autres actions" pour renseigner les autres formations qui n'ont pas de référence DPC
- Renseigner la référence de l'action DPC à 11 chiffres (ex : 1117*****) puis "Rechercher"
- Tout en bas de la page figure “X action(s) trouvée(s)”, cliquer sur l'action concernée puis cliquer sur "Ajouter dans mon DPC"
- Renseigner la date de fin de la session
- Joindre l'attestation de DPC que vous avez téléchargée puis valider

Vous pouvez recommencer la procédure si vous avez plusieurs DPC à ajouter



3

Autoriser l'ANDPC à transmettre les données de ma synthèse triennale à l'Ordre

DPC
Comment
faire ?

Accueil > Profil > Informations personnelles

Informations de connexion

Courriel *

Mot de passe *

Téléphone portable * [+33]

Préférences

J'autorise l'Agence nationale du DPC à communiquer les données sélectionnées dans ma synthèse à chaque fin de période triennale à l'organe de contrôle dont je dépends pour le contrôle de mon obligation (Ordre, ARS ou service de santé des Armées). Il est rappelé que ce transfert à l'ordre est une obligation réglementaire. Si vous n'autorisez pas l'Agence à le faire automatiquement et décochez la case, vous devrez impérativement transmettre le document de traçabilité par vos propres moyens.

J'accepte de recevoir des informations [newsletter et alerte] de la part de l'Agence nationale du DPC

Autoriser le transfert de ses données à l'Ordre

- Connectez-vous sur votre compte [ANDPC](#).
- Cliquez sur « Profil » puis « informations personnelles »
- Vérifiez que la case « J'autorise l'Agence nationale du DPC à communiquer les données sélectionnées dans ma synthèse à chaque fin de période triennale à l'organe de contrôle dont je dépends [...] » est cochée.
- Si elle ne l'est pas, cliquez sur « Modifier », cochez la et cliquez sur « enregistrer ».

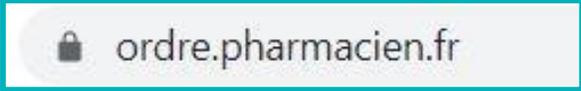
! Pour les pharmaciens n'ayant pas autorisé l'ANDPC à transférer les données de leur synthèse triennale à l'Ordre, la transmission devra se faire selon les modalités disponibles [ici](#).



4

Activer son compte e-POP



sur 



Je recherche

Colloquez votre recherche ici

Liens rapides

- Faire face à une situation difficile
Des informations pratiques sur l'appui auprès des pharmaciens, la déclaration d'une agression.
- e-POP, le portail des services en ligne
Faciliter ses démarches avec l'Ordre
- S'inscrire au Tableau de l'Ordre
- Foires aux questions Covid-19
Toutes les informations utiles pour les pharmaciens
- Annuaire des pharmaciens / établissements
- Les sites de ventes en ligne de médicaments

Étapes à suivre

- Se connecter à son espace pharmacien sur le [site de l'Ordre](#)
- Cliquer sur l'encadré "e-pop" sur la page d'accueil de l'Ordre
- Vérifier l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir les alertes sanitaires
- Actualiser vos données personnelles
- Actualiser vos coordonnées professionnelles

Informations à retrouver [ici](#)



A noter : quelques spécificités



- Lors de la création du compte MonDPC, certaines données affichées (date de début d'activité, profession, lieu et mode d'exercice, numéro Finess...) peuvent ne pas être totalement exactes sur le formulaire de l'ANDPC mais ne seront pas bloquantes.
- Les pharmaciens dont les actions n'ont pas été financées par l'ANDPC (essentiellement les pharmaciens salariés) doivent alimenter eux-mêmes leur compte DPC et y joindre leurs attestations avant de générer leur document de synthèse